



réintégration à la nationalité française

Par **djamelsfox**, le **05/11/2013 à 19:00**

Bonjour,
Je vous sollicite car j'ai effectué une demande de visa(je suis résident Français)pour ma mère afin qu'elle vienne en France afin de réintégrer sa nationalité Française(née en France en octobre 1961). La demande de visa a été validée.Elle a obtenu un visa de circulation C
Or en me renseignant auprès de l'administration Française il ressort qu'afin de mener à bien la procédure de réintégration de la nationalité il est OBLIGATOIRE d'obtenir un visa d'installation ou long séjour.
Que faire maintenant?
Quelle est la marche à suivre?
Merci de votre aide.
Cordialement,
pour le compte de sa mère née 1961 à PARIS.